

Séance du 23 Décembre 1939

L'an mil neuf cent trente-huit et le vingt-trois Décembre  
à 21 h., le Conseil Municipal de Montbréjeau s'est réuni dans le lieu ordinaire  
de ses séances sous la présidence de M. Bouchi Philippe premier adjoint.

Présents: M. M. Manégot, Seilhan, Birabeut, Castet, Labayle,  
Reyret, Giraudon, Ladère, Fuyssigier, Dorbessan, Azum, Bondoumet, Vallet.

Absents: M. M. de Lassus, Barone, Blanchard, Enard, Es-  
chenne, Suberbicelle.

M. le Président rend compte à l'As-  
semblée du résultat négatif de l'adjudication des droits de place qui a eu  
lieu le mardi 20 Décembre courant. Il soumet, en même temps, une  
proposition émanant de M. Jules Castex de notre ville qui offre une somme  
annuelle de cent cinquante-mille francs comme fermage des  
droits de place, pesage et abattage, pendant la période s'étendant du  
1<sup>er</sup> Janvier 1939 au 31 Décembre 1941. -

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner cette

proposition, et au cas d'acceptation, de l'autoriser à signer le traité de gré à gré dont il donne lecture.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de son Président :

Accepte à l'unanimité, la proposition de M. Jules Castex offrant une somme de cent cinquante-un mille francs par an, pour fermage des droits de place, pesage et abattage et autorise M. le Maire ou, en son absence, le premier délégué à cet effet, à signer le traité de gré à gré dont lecture vient de lui être donnée et demande à l'Autorité Supérieure de bien vouloir le sanctionner de son approbation.

Projet de traité de gré à gré  
du bail des droits de place, pesage et abattage de Montrejeau pendant les années 1939 - 40 et 41.

Entre les soussignés :

M. Philippe Bouché 1<sup>er</sup> adjoint, faisant fonctions de Maire pendant l'absence de M. Roger de Lassus Maire de la ville de Montrejeau, adissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 Décembre 1938 approuvée par M. le Préfet de la Haute-Garonne le

d'une part ;

Et M. Jules Castex entrepreneur demeurant et domicilié à Montrejeau, d'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Tripartitement aux conventions qui font l'objet des présentes, il est exposé :

Que suivant les clauses et conditions du cahier des charges dressé par le Conseil Municipal le 12 Novembre écoulé et approuvé par M. le Préfet le 3 Décembre courant, les droits de place, bascule et abattoir ont été mis en adjudication le mardi 20 Décembre 1938; mais que le prix annuel du bail résultant de la dernière enchère n'étant pas au moins égal au chiffre porté au pli cacheté, déposé par la Commission d'adjudication, sur le bureau à l'ouverture de la séance, M. le Président a déclaré que l'adjudication n'était pas branchée et que la ville restait maîtresse de faire percevoir les droits en régie ou de les affermer de gré à gré à un concessionnaire de son choix.

Le même jour, M. Charles Henri de Marseille a proposé à la ville d'affermir ces mêmes droits pour une somme annuelle de 150.000 francs ;

M. Jules Castex de Montrejeau, de son côté, a fait une offre de la somme annuelle de frs 151.000 frs.

En conséquence, M. Philippe Bouché en qualité concède, par les présentes, à M. Jules Castex entrepreneur à Montrejeau qui accepte, pour une durée de trois ans, s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 1939 au 31 Décembre 1941, le fermage des divers droits de place, pesage et abattage



moyennant le prix annuel de frs 151.000, payable par douzième et d'avance à la Caisse du Receveur Municipal.

M. Jules Gastex s'engage à exécuter strictement les clauses et conditions du présent bail conformément au cahier des charges et aux tarifs établis en vue de l'adjudication de ce jour et à verser le cautionnement (1/5 du montant de l'adjudication) entre les mains du Receveur Municipal dès approbation du présent traité.

M. Jules Gastex s'engage, en outre, conformément à l'article 18 du même cahier des charges, à payer immédiatement tous frais d'affiches, de feuilles, d'insertions aux journaux, d'enregistrement, d'impression des tarifs, des cahiers des charges et tous autres relatifs au présent bail.

Fait à Montceau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

*[Handwritten signatures and notes, including names like 'M. Gastex', 'M. ...', and 'M. ...']*